

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Décembre 2014

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Approbation des Conseils Municipaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 adoptés à l'unanimité.
- ◆ Informations
- ◆ Communication diverses et des décisions prises en application de l'art. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ◆ Affaires délibératives :
- ◆ **118/14 – Installation de Madame Marie WOJTYNIA – Conseillère Municipale.**
- ◆ **119/14 – Motion : Ecole Maternelle André Vautrin à Maxéville – demande d'ouverture d'une sixième classe – rentrée scolaire 2015-2016.**
- ◆ **120/14 – Modification de la composition de différentes commissions municipales.**
- ◆ **121/14 – Modification de membres élus de la commune appelés à siéger au sein de la commission d'attribution des primes pour l'amélioration de l'Habitat.**
- ◆ **122/14 – Décision Budgétaire Modificative N°3 – Exercice 2014 – Budget Principal.**
- ◆ **123/14 – Marché d'assurances – lot N°5 Dommages aux biens – avenant N°8 ajustements contractuels.**
- ◆ **124/14 – Convention Pluriannuelle de Partenariat opération « argent de poche » - groupement d'intérêt Public « Prévention PJJ 54 ».**
- ◆ **125/14 – Conventions d'interventions pour les animations des Nouvelles Activités Périscolaires – Année Scolaire 2014-2015.**
- ◆ **126/14 – Convention entre la Ville de Maxéville et l'association les CANAILLOUX – versement d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 €.**
- ◆ **127/14 – Changement de nom de la salle des fêtes sur le Plateau de Haye.**
- ◆ **128/14 – Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) pour la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre pré-opérationnelle pour la reconversion du site des Brasseries de Maxéville.**
- ◆ **129/14 – Convention pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de Télérelevé en hauteur.**
- ◆ **130/14 – Etat – Dotation de Développement Urbain 2014 – demande de subvention complémentaire.**
- ◆ **131/14 – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement et du service public d'élimination des déchets – année 2013.**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie. Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Conformément aux délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, lui conférant délégation de certaines affaires prévues par l'art. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la ville de Maxéville informe les membres du Conseil Municipal qu'il a :

- renoncé à exercer son droit de préemption sur les Déclaration D'Intention d'Aliéné (DIA) présentées par :

- Maître BODARD Benoit, pour l'immeuble cadastré AB 488, enregistrement 14N0058.
- Maître BRAVETTI Dominique, pour l'immeuble cadastré AS 4, enregistrement 14N0059.
- Maître PRENAT Justin, pour l'immeuble cadastré AH 503, enregistrement 14N0060.
- LA SCP GAUTHIER Régis et BONNE Sophie, pour l'immeuble cadastré AK 54, enregistrement 14N0061.
- Maître CONSTANT Serge, pour l'immeuble cadastré AH 484-487, enregistrement 14N0062.
- Maître GEGOUT Damien, pour l'immeuble cadastré AB 622, enregistrement 14N0063.
- Maître BALANCY-BAZELAIRE Pascale, pour l'immeuble cadastré AB 178, enregistrement 14N0064.
- Maître MAYEUX Jean-François, pour l'immeuble cadastré AS 49, enregistrement 14N0065.
- LA SCP CHONE-MANINETTI-BERNECOLI-FRANCOIS, pour l'immeuble cadastré AB 496-130, enregistrement 14N0066.
- Maître PETITJEAN Pascal, pour l'immeuble cadastré AI 289-288, enregistrement 14N0067.

.../...

-2-

- signé :

- **La convention entre la Ville de Maxéville et l'association EQUI-QUARTIER à propos de la mise à disposition de locaux situé Ecurie du Plateau, allée Darnys à Maxéville.**
- **La convention entre la Ville de Maxéville et Madame STEMETZ Mimouna à propos de la mise à disposition d'un logement communal situé 6, rue Courbet à Maxéville.**
- **L'avenant n°2 à la convention de mise en œuvre de la procédure menant au désenclavement/valorisation de parcelles situées entre les rues Aristide Briand et Gambetta à Maxéville.**
- **La convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public communal cadastré AB 29 rue Paul Richard.**

- décidé :

- **D'accepter une bourse municipale d'études à une jeune étudiante Maxévilloise, dans le cadre de son cycle d'études supérieures Post-Bac en Ostéopathie à STRASBOURG.**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DU GRAND NANCY**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2013 de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

**INSTALLATION DE MADAME MARIE WOJTYNIA - CONSEILLERE
MUNICIPALE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L. 270 du Code Electoral (loi n° 82-974 du 19 novembre 1982),

Vu le procès-verbal d'installation des conseillers municipaux en date du 17 avril 2014,

Exposé des motifs :

Madame Edwige FRANZETTI qui exerçait les fonctions de Conseillère Municipale pour la liste « Vivre Maxéville avec Henri BEGORRE », a adressé à Monsieur le Maire un courrier en date du 17 novembre 2014 l'informant de sa démission au sein du conseil municipal.

Considérant l'accord express donné en date du 26 novembre 2014 par Madame Marie WOJTYNIA, venant immédiatement sur la liste « Vivre Maxéville avec Henri BEGORRE » après Madame Edwige FRANZETTI.

Madame Marie WOJTYNIA, convoquée à cette séance, est déclarée installée dans les fonctions de conseillère Municipale.

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : MAXEVILLE

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

**ECOLE MATERNELLE ANDRE VAUTRIN A MAXEVILLE – DEMANDE
 D'OUVERTURE D'UNE SIXIEME CLASSE – RENTREE SCOLAIRE 2015 2016 –
 MOTION**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

L'école maternelle André Vautrin est une école à cinq classes, située au centre de Maxéville. Elle voit son effectif s'accroître d'année en année (124 en 2013-2014 ; 144 en 2014-2015). À cette rentrée donc, 144 élèves sont scolarisés, ils seront au-delà de 150 à la rentrée 2015-2016. Cette situation ne manque pas d'interroger.

Une première réponse à cette situation a été donnée par l'Inspection Académique, alertée par l'importance des effectifs par classe, proche de 30 élèves. Elle met à disposition de l'école un enseignant supplémentaire qui sera présent chaque mercredi matin à la rentrée de janvier. L'équipe pédagogique confiera à cet enseignant des petits groupes d'élèves ayant besoin de consolider leurs apprentissages.

Cependant, malgré cette action, proposée par Mme L'Inspectrice d'Education Nationale de Nancy 2 et appréciée par l'équipe pédagogique, l'accroissement des effectifs requiert une réponse plus adaptée.

En effet, au-delà du nombre trop important d'élèves dans chaque classe, on relève de nombreux enfants allophones qui fréquentent cette école, c'est-à-dire des enfants qui ont pour langue maternelle, une langue autre que le français.

.../...

Une aide régulière et fréquente s'avère dans ce cas difficile. D'autres enfants, eux-mêmes en situation de fragilité exigent aussi une attention particulière et un accompagnement en groupe restreint. Deux enfants mériteraient un accompagnement scolaire au sein de l'école, octroyé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, mais ce n'est pas le cas à ce jour.

Répondre à ces besoins pose de réelles difficultés à l'équipe enseignante, chargée de classes à effectifs élevés. Malgré les moyens déployés et son professionnalisme, son action est entravée par une gestion légitimement difficile de 30 élèves.

Les nouveaux rythmes scolaires, qui doivent permettre à un plus grand nombre d'élèves de réussir ne peuvent prendre leurs réelles dimensions dans des conditions d'organisation de classe rendues complexes face à un effectif sans cesse accru. De plus, de nouveaux logements sont en construction. Ils relèvent du secteur du groupe scolaire A. Vautrin. En conséquence, des inscriptions sont à prévoir.

La Ville dispose d'un appartement dans l'école, libéré le 15 décembre 2014. Sa restructuration et son aménagement, en une salle de classe peuvent être envisagés.

Cette motion a donc pour objet de soutenir la démarche des représentants de parents d'élèves, soucieux du bien-être et de l'éveil de leurs enfants.

Motion :

Considérant le courrier en date du 24 novembre 2014 des parents d'élèves de l'école maternelle André Vautrin à la Ville de Maxéville.

Le conseil municipal rassemblé en assemblée le 5 décembre 2014 soutient cette démarche et interpelle l'Inspection Académique pour l'ouverture d'une sixième classe à la rentrée scolaire 2015-2016 qui :

- entraînerait la baisse des effectifs par classe,
- permettrait une attention plus soutenue à chacun des enfants,
- et favoriserait la réussite du plus grand nombre.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2121-21 et L2121-22,

Vu la délibération du 17 avril 2014, portant création et constitution des différentes commissions municipales.

Exposé des motifs :

Considérant la lettre de démission en date du 17 novembre 2014, de Madame Edwige FRANZETTI, conseillère Municipale de la liste « Vivre Maxéville avec Henri BEGORRE », il convient de désigner Monsieur Benjamin HALDRIC pour la remplacer au sein de la commission C3 – Sport, Culture, Animations, Associations. Et considérant la demande de Mr. Henri BEGORRE conseiller Municipal de la liste « Vivre Maxéville avec Henri BEGORRE » de modifier la composition de la commission municipale C2 – Solidarité, Développement Economique comme indiquée ci-dessous :

- **C.1 - FINANCES**

liste « Maxéville Ensemble et Autrement »	1. Martine BOCOUM 2. Jean BIGOT 3. Bruno GUILLAUME (VP) 4. Jacqueline RIES 5. Maëva JOUVIEN-MOURI 6. Christophe RACKAY 7. Olivier HENRIET 8. Annie DELRIEU
liste « Vivre Maxéville avec Henri BEGORRE »	1. Corinne FEUILLATRE 2. Cédric HUMBERT

.../...

- **C.2 – SOLIDARITE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

liste « Maxéville Ensemble et Autrement »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Romain MIRON 2. Christophe RACKAY 3. Didier BONHOMME (VP) 4. Frédérique GORSKI 5. Bernadette BEDEL 6. Patrick CUNY 7. Delphine JONQUARD 8. Mounia EL BAZINI
liste « Vivre Maxéville avec Henri BEGORRE »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Michel BONAMOUR 2. Marie WOJTYNIA

- **C.3 - SPORT, CULTURE, ANIMATIONS, ASSOCIATIONS**

liste « Maxéville Ensemble et Autrement »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Annie DELRIEU 2. Brigitte BELLUSSI 3. Patrick CUNY 4. Martine BOCOUM 5. Alain SIMON 6. Delphine JONQUARD (VP) 7. Jean BIGOT 8. Bernard RICCI
liste « Vivre Maxéville avec Henri BEGORRE »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Corinne FEUILLATRE 2. Benjamin HALDRIC

- **C.4 – ENVIRONNEMENT, PARTICIPATION CITOYENNE**

liste « Maxéville Ensemble et Autrement »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Olivier PIVEL 2. Jacqueline RIES 3. Noëlle BAR 4. Didier BONHOMME 5. Bernadette BEDEL 6. Alain SIMON (VP) 7. Bruno GUILLAUME 8. Olivier HENRIET
liste « Vivre Maxéville avec Henri BEGORRE »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mireille GAZIN 2. Cédric HUMBERT

- **C.5 - EDUCATION, JEUNESSE, SENIORS**

liste « Maxéville Ensemble et Autrement »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bernard RICCI 2. Emmanuelle COLLET 3. Noëlle BAR 4. Frédérique GORSKI 5. Brigitte BELLUSSI (VP) 6. Maëva JOUVIEN-MOURI 7. Mounia EL BAZINI 8. Olivier PIVEL
liste « Vivre Maxéville avec Henri BEGORRE »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Benjamin HALDRIC 2. Henri BEGORRE

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

**MODIFICATION DE MEMBRES ELUS DE LA COMMUNE APPELES A SIEGER
 AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PRIMES POUR
 L'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Rapporteur : Olivier PIVEL

Vu les délibérations des :

- 28 novembre 2001 par laquelle le conseil municipal décidait le principe d'une campagne de ravalement de façades, accompagnée de mesures atténuant l'impact des nuisances sonores dans les logements
- 26 juin 2002 sollicitant le préfet pour inscrire Maxéville sur la liste prévue par le Code de la Construction et de l'Habitation (article L 132-2) pour le périmètre obligatoire et approuvant la composition de la commission d'attribution des primes
- 6 septembre 2004 décidant l'octroi d'une prime pour l'installation d'un chauffe-eau ou d'un système de chauffage solaires
- 12 décembre 2005 engageant la phase coercitive dans le périmètre obligatoire

Exposé des motifs :

Créée en 2002 pour mener à bien les objectifs municipaux d'amélioration de l'habitat (ravalement, isolation acoustique, systèmes de chauffage solaires), cette commission est composée comme suit :

- 1) Membres ayant voix délibérative : le maire ou son représentant, 4 membres titulaires et 4 membres suppléants dont 3 appartenant à la liste de la majorité et 1 membre appartenant à la liste d'opposition
- 2) Membre à voix consultative : l'opérateur ayant mission du suivi et de l'animation de la campagne ; et ponctuellement toute personne dont la compétence peut être nécessaire

.../...

-2-

121-2014

Considérant la lettre de démission en date du 17 novembre 2014, de Madame Edwige FRANZETTI, conseillère Municipale de la liste « Vivre Maxéville avec Henri BEGORRE », il convient de désigner Madame Marie WOJTYNIA pour la remplacer au sein de la commission d'attribution des primes pour l'amélioration de l'habitat.

Décision :

Il vous est proposé de désigner pour siéger

- Par la liste « Maxéville, ensemble et autrement » :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Bruno GUILLAUME	1. Olivier HENRIET
2. Bernadette BEDEL	2. Noëlle BAR
3. Alain SIMON	3. Didier BONHOMME

- Par la Liste « Vivre Maxéville avec Henri Bégorre » :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Marie WOJTYNIA	1. Cédric HUMBERT

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3 – EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Martine BOCOUM

Vu l'instruction budgétaire comptable M.14,

Vu les crédits ouverts au budget primitif du budget principal « Ville de Maxéville » 2014,

Exposé des motifs :

Cette décision budgétaire modificative est destinée à des inscriptions complémentaires et à des transferts de crédits nécessaires au bon fonctionnement des services.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- en section de fonctionnement : 27 709,51 €
- en section d'investissement : 69 619,37 €

L'ensemble des imputations budgétaires concernées est rappelé dans le tableau joint.

Décision :

Après avis favorable de la commission Finances, qui s'est réunie en date du 25 novembre 2014, il vous est demandé :

- D'approuver la décision budgétaire modificative n° 3 – Exercice 2014 – Budget Principal.

VOTE DU CONSEIL : A LA MAJORITE (07 oppositions)

.../...

DECISION BUDGETAIRE N° 3 - EXERCICE 2014 - BUDGET PRINCIPAL "Ville de MAXEVILLE"

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	ART	FONCT	GEST	Objet	Dépenses	Recettes
Mouvements réels						
65	6558	020	FIN	Autres contributions obligatoires (déficit fonctionnement ZAC CLB 2013)	24 280,51 €	
67	6713	251 523	SCOL SOC	Charges exceptionnelles - titres annulés	1 699,00 € 1 730,00 €	
74	7411	01	FIN	Dotation forfaitaire		27 709,51 €
Mouvements d'ordre						
					27 709,51 €	27 709,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT						
CHAP	ART	FONCT	GEST	Objet	Dépenses	Recettes
Mouvements réels						
100	2313	213	URBA	Travaux complémentaires dans cadre PRU	27 024,00 €	
20	2031	020	URBA	Frais d'études	1 020,00 €	
20	2041412	020	FIN	Déficit d'investissement ZAC CLB 2013	11 470,00 €	
20	20422	824	URBA	Bâtiments et installations (subventions particuliers)	8 267,00 €	
21	2181	824	URBA	Installations générales	-47 781,00 €	
Mouvements d'ordre						
041	21318	01	FIN	Opérations patrimoniales Autres bâtiments publics	69 619,37 €	
	2132	01	FIN	Immeubles		69 619,37 €
					69 619,37 €	69 619,37 €

VOTE DU CONSEIL : A LA MAJORITE (07 oppositions)

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

MARCHE D'ASSURANCES - LOT N° 5 DOMMAGES AUX BIENS - AVENANT N° 8 AJUSTEMENTS CONTRACTUELS

Rapporteur : Martine BOCOUM

Vu le code des Marchés Publics,

Exposé des motifs :

Dans le cadre du lot 5 « Dommages aux biens » du marché d'assurance passé à compter du 1^{er} janvier 2010 avec la société SMACL pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, plusieurs mouvements ont eu lieu dans le courant de l'année 2014, à savoir :

- Modification superficie assurée
 Adjonctions :
 - local tour panoramique N-1 (80 m²)
 - local 15 rue de la Seille (76 m²)
 Suppression :
 - maison 97 av de Metz (60 m²)

La superficie totale assurée hors bâtiment Cuénot est portée de 44.740 m² à 44.836 m², sans impact financier en 2014.

- Assurance concernant la location de 4 sanitaires mobiles pour la période du 30 mai au 2 juin 2014 dans le cadre de la fête des fraises pour un montant de 54,78 euros TTC

.../...

- Assurance concernant la location d'un plancher pour la période du 12 au 14 juillet 2014 pour un montant de 54,18 € TTC

Décision :

Après avis favorable de la commission Finances, qui s'est réunie en date du 25 novembre 2014 il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 8

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie. Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

—————

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT OPERATION « ARGENT DE
 POCHE » - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « PREVENTION PJJ 54 »**

Rapporteur : Romain MIRON

Exposé des motifs :

Le Groupement d'Intérêt Public « Prévention PJJ 54 » a pour objet, notamment, la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation de l'opération « Argent de Poche », dont la Ville de Maxéville est partenaire depuis l'origine.

Dispositif mis en place en 1997 par les villes de Nancy et Maxéville, l'OPH (OPAC en 1997) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, « Argent de Poche », concerne chaque année plus de 300 jeunes, de 16 à 21 ans, des quartiers des Aulnes, des Carrières Solvay, du Haut du Lièvre, de Beauregard et d'Haussonville, à qui il est proposé en échange d'un travail d'utilité collective, une indemnité pécuniaire (15€/chantier soit 2h30 de travail).

La convention concernant l'opération « Argent de Poche » arrivera à échéance le 31 décembre 2014, une nouvelle convention définissant les modalités de fonctionnement de l'opération et de partenariat entre ses membres a été élaborée conjointement (projet ci-joint).

La nouvelle convention est proposée pour une période de 6 ans (2015-2020).

La ville de Maxéville s'engage à apporter à l'opération un financement annuel de 6.500 €, sous réserve du vote des crédits du budget communal. Le versement de la subvention annuelle sera soumis au vote d'une délibération.

Décision :

Après avis favorable de la commission Solidarité et Développement Economique, qui s'est réunie le 26 novembre 2014 il vous est demandé :

- D'approuver le projet de convention de partenariat de l'opération « Argent de Poche » portée par le Groupement d'Intérêt Public « Prévention PJJ 54 ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention opération « Argent de poche » ou toute pièce relative à cette affaire.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

CONVENTIONS D'INTERVENTIONS POUR LES ANIMATIONS DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Rapporteur : Bernard RICCI

Exposé des motifs :

La Ville de Maxéville a fait le choix, pour la rentrée 2014, de mettre en place gratuitement les Nouvelles Activités Périscolaires dans le cadre de la nouvelle réforme des rythmes scolaires.

Plusieurs prestataires extérieurs sont sollicités pour animer ces activités de natures différentes : littérature jeunesse, initiation aux arts du cirque, découverte des sciences, danses, écriture rythmique, découverte de la magie, initiation aux échecs, etc. :

- Viviane NGUYEN LEFEBVRE
- Illusions Est
- Les Petits Débrouillards
- Extenses Arts
- Didier MARCHAL
- Echiquier Nancéien
- Les Têtes brûlées

Ceux-ci assureront l'animation d'ateliers pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires de la commune en mettant à disposition des intervenants spécialisés. Les modalités d'interventions de ces animations, dont les coûts horaires, sont précisées dans chacune des conventions conclues pour l'année scolaire 2014/2015 (du 3 septembre 2014 au 3 juillet 2015).

.../...

Les crédits nécessaires sont autant inscrits au budget 2014 qu'ils seront prévus au Budget Primitif 2015.

Décision :

Après avis favorable de la commission Éducation, Jeunesse, Seniors qui s'est réunie le 17 novembre 2014, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions entre la Ville et les prestataires suivants :
 - Viviane NGUYEN LEFEBVRE
 - Illusions Est
 - Les Petits Débrouillards
 - Extenses Arts
 - Didier MARCHAL
 - Echiquier Nancéien
 - Les Têtes brûlées

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MAXÉVILLE L'ASSOCIATION LES CANAILLOUX
 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ANNUELLE SUPERIEURE À 23 000 EUROS**

Rapporteur : Emmanuelle COLLET

*Considérant l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
 Vu les délibérations municipales du 17 avril 2014 et du 25 septembre 2014.*

Exposé des motifs :

En date du 17 avril 2014, le conseil municipal délibérait sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle à l'association « Les Canailoux » d'un montant de 12 000€.

En date du 25 septembre 2014, le conseil municipal délibérait sur une convention pluri partenariale entre l'association Les Canailoux, la CAF de Meurthe et Moselle, le Conseil Général de Meurthe et Moselle et les villes de Laxou et Maxéville, indiquant notamment que : «les communes s'engagent à verser les subventions attendues soit : 24 000€ pour la mairie de Maxéville».

Ce qui représente pour la Ville de Maxéville une aide exceptionnelle supplémentaire de 12 000€ au regard de la subvention annuelle de fonctionnement de 12 000€.

Cette mobilisation a pour but d'éviter la fermeture de la halte garderie en 2014 et de permettre à l'ensemble des partenaires de mener une réflexion pour étudier un changement de statut de la structure à court terme.

.../...

Cette aide financière exceptionnelle de 12 000€, incluse dans la une première convention pluri partenariale, ne peut cependant et légalement prendre effet qu'à compter de la signature par chacun de ces cinq partenaires

La présente convention complète donc les conditions d'attribution et d'utilisation de subventions municipales, dont le cumul au cours de l'exercice 2014 reste susceptible d'être supérieur à 23 000€, pour l'association « Les Canailoux ».

Décision :

Après avis favorable de la commission Éducation, Jeunesse, Seniors qui s'est réunie en date du 17 novembre 2014, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et l'Association « Les Canailoux »,

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : MAXEVILLE

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

CHANGEMENT DE NOM DE LA SALLE DES FETES SUR LE PLATEAU DE HAYE

Rapporteur : Jacqueline RIES

Vu la délibération en date du 25 novembre 2013 relative à la dénomination de la nouvelle salle des fêtes communale sur le Plateau de Haye,

Vu la consultation lancée auprès des Maxévillois en juin, juillet et août derniers via le journal municipal

Exposé des motifs :

Le 25 novembre 2013 a été donné par délibération le nom de « La Bamboueraie » à la salle des fêtes située sur le Plateau de Haye.

Afin de redonner à ce lieu une identité se voulant plus proche et plus parlante pour les usagers et plus cohérente eu égard à sa situation géographique, la Municipalité a lancé une consultation auprès des citoyens maxévillois afin de renommer sa salle des fêtes.

Aux vues des propositions formulées par les maxévillois, le nom de : salle des fêtes « Les Carrières » est revenu à plusieurs reprises et en majorité.

Décision :

Après avis favorable de la commission Environnement et Participation Citoyenne qui s'est réunie en date du 24 novembre 2014, il vous est proposé :

- De renommer la salle des fêtes « la Bamboueraie » en salle des fêtes « Les Carrières ».

VOTE DU CONSEIL : A LA MAJORITE (07 oppositions)

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : MAXEVILLE

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie. Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

**CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE
(E.P.F.L.) POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
PRE-OPERATIONNELLE POUR LA RECONVERSION DU SITE DES
BRASSERIES DE MAXEVILLE**

Rapporteur : Olivier PIVEL

Exposé des motifs :

La Ville de Maxéville avait sollicité en l'E.P.F.L. pour la réalisation entre 2012 et 2013 d'une première étude de diagnostic et de vocation du site afin de faire émerger un projet d'aménagement économiquement viable sur le site des anciennes Grandes Brasseries Réunies.

Les conclusions de cette première étude ont mis en exergue la nécessité de désamianter et de déconstruire une partie des anciennes halles de stockage et des quais de déchargement pour entamer la requalification du site.

Pour y faire suite, la Ville de Maxéville a sollicité la politique régionale de reconversion des friches urbaines, via le Comité Régional Thématique du Grand Projet X (CORTHEX), pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre pré opérationnelles.

Le Conseil Régional de Lorraine et l'E.P.F.L. se sont prononcés favorablement pour la prise en compte financière du projet de traitement du site des Brasseries. Ainsi une enveloppe de 100 000 € a été réservée pour assurer ces études dont 50 % soit 50 000 € reste à la charge de la Ville. Ces crédits sont à inscrire au budget 2015.

.../...

Décision :

Après avis favorable de la commission Environnement, Participation Citoyenne qui s'est réunie en date du 24 novembre 2014 il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de lancement des études pré opérationnelles de maîtrise d'œuvre pour le site des Brasseries.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

**CONVENTION POUR L'OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET
L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ EN
HAUTEUR**

Rapporteur : Olivier PIVEL

Exposé des motifs :

GrDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs.

Dans le cadre des activités de comptage exercées en application du 7° de l'article L. 432-8 du code de l'énergie, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

Il s'agit du projet « Compteurs Communicants Gaz » qui est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation,
- L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

Les équipements mis en œuvre sont les suivants :

- Un ou deux coffrets (volume d'environ 20 dm³ : 400mm x 300 mm x 200 mm et poids d'environ 5 kg) qui peuvent être positionnés en extérieur (sur toit terrasse, sur une cheminée, sur un mur, sur une structure) ou dans un local technique. Le(s) concentrateur(s) doi(vent) être raccordé(s) à une alimentation électrique (tableau électrique du site). Sa consommation électrique est inférieure à 200 Wh par jour, soit 73 kWh par an,
- Entre une à quatre antennes radio déportées qui sont positionnées en hauteur à l'extérieur du bâtiment en bordure de toiture ou de terrasse. Plusieurs types d'antenne sont envisagés. Dans la majorité des cas de figures, deux antennes omnidirectionnelles d'une hauteur inférieure à 1 m et d'un diamètre d'environ 5mm suffisent. Pour certaines configurations, l'installation d'un mât léger de moins de 1m de haut peut supporter les antennes.

Montant annuel de la redevance de la part de GrDF : 50 € HT. Ce montant sera révisé annuellement.

Décision :

Après avis favorable de la commission Environnement, Participation citoyenne qui s'est réunie en date du 24 novembre 2014 il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

ETAT - DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2014 - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Vu la délibération en date du 25 septembre 2014 relative à la Dotation de Développement Urbain 2014,
Vu la convention initiale d'attribution de la Dotation de Développement Urbain 2014 signée avec l'Etat en date du 27 novembre 2014,

Rapporteur : Olivier PIVEL

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa programmation 2014, l'Etat a conventionné avec la Ville de Maxéville pour attribuer une Dotation de Développement Urbain (D.D.U) équivalente à 292 000€, soit 80% du montant HT des travaux relatifs à la "Mise en accessibilité du complexe sportif Léo Lagrange et rénovation et adaptation des espaces de jeux du Plateau de Haye (quartiers Champ-le-Boeuf, Les Aulnes, secteur stade Darnys)".

Suite à premier recensement, évaluation et attribution au bénéfice des cinq communes éligibles en Meurthe-et-Moselle (Maxéville, Mont Saint Martin, Toul, Vandœuvre les Nancy et Jarville la Malgrange), à cette dotation départementale de 1 569 515 €, la Préfecture a de nouveau sollicité les communes eu égard au reliquat restant constaté sur l'exercice 2014.

Dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine (PRU) de l'agglomération nancéenne conventionné entre 13 maîtres d'ouvrage (Villes, bailleurs sociaux et Grand Nancy) et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour la période 2007 - 2012, la commune de Maxéville a souhaité réaliser des opérations de création, de rénovation et de restructuration d'équipements publics sur le quartier du Champ-le-Bœuf, les Aulnes et le Plateau de Haye, afin d'améliorer la qualité et la cohérence des services rendus à ses habitants, tout en engageant de nouvelles actions de proximité.

.../...

D'importantes opérations de rénovation et de construction situés dans le périmètre du PRU ont ainsi pu être réalisées.

Soucieuse de parachever le retour au droit commun des quartiers maxévillois ayant bénéficié de ces investissements publics de l'ANRU mobilisés sur l'éco-quartier du Plateau de Haye, la commune souhaite continuer à améliorer et réhabiliter ses équipements publics situés en Zone Urbaine Sensible (ZUS), autant au bénéfice des populations résidentes, qu'à celui acteurs socioéducatifs y œuvrant quotidiennement.

La première opération concerne les maisons dites de la « Crusnes » situées à immédiate proximité du groupe scolaire Jules Romains sur le quartier intercommunal du Champ le Bœuf. Anciennement dévolues au logement des instituteurs, elles accueillent aujourd'hui diverses associations œuvrant dans les domaines de la prévention et de l'insertion par l'économie : Jeunes & Cités, Arcades, Radio Graffiti, Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents, et Amnésia.

Le maintien de ces associations dans un patrimoine communal réhabilité, de qualité et adapté à leurs besoins, contribue par conséquent autant à accompagner et suivre des populations ciblées par des politiques de droits commun (action sociale,...) et d'exception (politique de la ville), qu'à renforcer la cohésion et le lien social.

La seconde opération concerne l'école maternelle Moselly située sur le quartier des Aulnes. Cette école, dernière restante à réhabiliter au sein du périmètre Quartier Politique de la Ville sur le territoire maxévillois, présente un défaut de structure à reprendre à très court terme.

Ce confortement de structure est aujourd'hui essentiel au maintien d'un accueil de qualité des enfants au sein de cet établissement scolaire de proximité, et ce dans l'optique d'une programmation à terme de réhabilitation complète de l'établissement.

Les projets d'investissements complémentaires à soutenir financièrement dans le cadre de la D.D.U 2014, portent par conséquent :

- d'une part sur la rénovation des maisons dites de la Crusnes situées sur le Plateau de Haye (quartier Champ-le-Boeuf),
- d'autre part sur le confortement de la structure de l'école maternelle Moselly située sur le Plateau de Haye (quartier des Aulnes).

Il est ainsi proposé de solliciter une subvention cumulée pour chacune de ces opérations de 83 840 € correspondante à 80% du montant HT de dépenses éligibles de 104 800 € HT (soit 125 760 € TTC).

Décision :

Eu égard à l'impossibilité de solliciter l'avis de la commission Environnement, participation citoyenne réunie le 24 novembre 2014, face à la sollicitation de l'Etat et son traitement intervenus le jeudi 27 et vendredi 28 novembre, il vous est demandé :

- De solliciter le complément de soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Urbain pour l'année 2014,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 05 Décembre 2014**

L'an deux quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit novembre 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit novembre 2014.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, M. BONHOMME, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, HALDRIC, Mme WOJTYNIA.

Absents ayant donné procuration :

- Mme FEUILLATRE Corinne à M. BONAMOUR Michel
- M. HUMBERT Cédric à Mme GAZIN Mireille

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard RICCI et Mme Marie WOJTYNIA ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

Les procès-verbaux des 17 avril 2014 et 23 mai 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

—————

**RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU
 ET D'ASSAINISSEMENT ET DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES
 DECHETS – ANNEE 2013**

Rapporteur : Olivier PIVEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L 2224-5,

Vu le décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement doit être présenté au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Vu le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 qui précise que le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets doit être présenté au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Vu les délibérations du conseil communautaire du Grand Nancy en date du 4 juillet 2014 portant sur l'adoption des rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eaux et d'assainissement et du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013,

Exposé des motifs :

Conformément à la législation susvisée, le Conseil Communautaire du Grand Nancy a adopté le 4 juillet 2014 :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement de l'exercice 2013,
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2013.

Le Grand Nancy a fait parvenir ses deux rapports à ses communes membres pour adoption.

Décision :

Après avis favorable de la commission Environnement/participation citoyenne qui s'est réunie en date du 24 novembre 2014 il vous est proposé :

- D'adopter le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité des services d'eau et assainissement,
- D'adopter le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE